

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

## 1.1 Identificateur du produit

Identification du mélange :

Dénomination commerciale: MONOI - 4PA00018

## 1.2 Usages principaux de la substance/préparation et usages déconseillés

Usage recommandé : Composition parfumée pour usage industriel

Usages déconseillés : Pas pour l'ingestion

**1.3 Données relatives au fournisseur de la fiche de sécurité**Fournisseur: **LATITUDE NATURE**

6 RUE GUTENBERG  
PA DE TOURNEBRIDE  
44118 LA CHEVROLIERE  
TEL: 00 33 2.72.17.77.90  
E-MAIL: info@latitudenature.com

**1.4 Numéro de téléphone pour les urgences**

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA 33 (0)1 45 42 59 59

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou de la préparation****Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre risque

**2.2 Éléments de l'étiquette****Règlementation (CE) No 1272/2008 (CLP):****pictogrammes et indications de danger**

Attention

**Indications de danger**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
------	--

P264	Laver soigneusement la zone de contact avec la peau après manipulation
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/...
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.

#### Contient:

alpha-Hexylcinnamaldehyde

Hexyl salicylate	Peut provoquer une réaction allergique
Linalool	Peut provoquer une réaction allergique
dl-Citronellol	Peut provoquer une réaction allergique
omega-Pentadecalactone	Peut provoquer une réaction allergique
Geranyl acetate	Peut provoquer une réaction allergique
Linalyl acetate	Peut provoquer une réaction allergique
Neryl acetate	Peut provoquer une réaction allergique
Allyl cyclohexanopropionate	Peut provoquer une réaction allergique
1-(2,6,6-Trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)pent-1-en-3-one	Peut provoquer une réaction allergique
Acetyl cedrene	Peut provoquer une réaction allergique
Hydroxycitronellal	Peut provoquer une réaction allergique
Methyl cinnamate	Peut provoquer une réaction allergique
Nerol	Peut provoquer une réaction allergique

#### 2.3 Autres risques

Aucun ingrédient PBT n'est présente

Autres risques : Aucun autre risque

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Données non disponibles

#### 3.2 Préparations

Identification du mélange : Mélange de substances aromatiques

#### Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Quantité	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
20-30 %	alpha-Hexylcinnamaldehyde	CAS:101-86-0, 165184-98-5 EC:202-983-3	Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 2, H411; Aquatic Acute 1, H400	01-2119533092-50 / -
10-20 %	Hexyl salicylate	CAS:6259-76-3 EC:228-408-6	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410, M-Chronic:1, M-Acute:1	01-2119638275-36/-
5-10 %	Linalool	CAS:78-70-6 EC:201-134-4 Index:603-235-00-2	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	01-2119474016-42/-
1-5 %	Benzyl acetate	CAS:140-11-4 EC:205-399-7	Aquatic Chronic 3, H412	01-2119638272-42 / -
1-5 %	dl-Citronellol	CAS:106-22-9 EC:203-375-0	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Eye Irrit. 2, H319	01-2119453995-23/-
1-5 %	2-Isobutyl-4-methyltetrahydro-2H-pyran-4-ol	CAS:63500-71-0 EC:405-040-6 Index:603-101-00-3	Eye Irrit. 2, H319	01-2119455547-30 / 01-0000015458-64 /-

1-5 %	Phenethyl alcohol	CAS:60-12-8 EC:200-456-2	Eye Irrit. 2, H319; Acute Tox. 4, H302	01-2119963921-31/-
1-5 %	omega-Pentadecalactone	CAS:106-02-5 EC:203-354-6	Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 2, H411	01-2119987323-31 / -
1-5 %	Octahydrocoumarin	CAS:4430-31-3 EC:224-623-4	Eye Dam. 1, H318	
1-5 %	Geranyl acetate	CAS:105-87-3 EC:203-341-5	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	01-2119973480-35 / -
1-5 %	2-Ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-2-buten-1-ol	CAS:28219-61-6, 106185-75-5 EC:248-908-8	Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 2, H411	01-2119529224-45/-
1-5 %	Butylated hydroxytoluene	CAS:128-37-0 EC:204-881-4	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	01-2119555270-46 / 01-2119480433-40 / -
1-5 %	cis-Jasmone	CAS:488-10-8 EC:207-668-4	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	01-2120229989-35/-
0.1-1 %	Linalyl acetate	CAS:115-95-7 EC:204-116-4	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	01-2119454789-19 / -
0.1-1 %	Neryl acetate	CAS:141-12-8 EC:205-459-2	Skin Sens. 1B, H317	01-2120748334-54/-
0.1-1 %	Allyl cyclohexanepropionate	CAS:2705-87-5 EC:220-292-5	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 1, H410; Aquatic Acute 1, H400	01-2119976355-27 / -
0.1-1 %	1-(2,6,6-Trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)pent-1-en-3-one	CAS:7779-30-8 EC:231-926-5	Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	exempted
0.1-1 %	(2-hydroxy-4-methoxyphenyl)(phenyl) methanone	CAS:131-57-7 EC:205-031-5	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411	01-2119976330-39/-
0.1-1 %	Acetyl cedrene	CAS:32388-55-9 EC:251-020-3	Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	01-2119969651-28/-
0.1-1 %	Hydroxycitronellal	CAS:107-75-5 EC:203-518-7	Skin Sens. 1B, H317; Eye Irrit. 2, H319	01-2119973482-31/ -
0.1-1 %	Methyl cinnamate	CAS:103-26-4 EC:203-093-8	Skin Sens. 1B, H317	01-2119979458-16 / -
0.1-1 %	Nerol	CAS:106-25-2 EC:203-378-7	Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1B, H317	01-2119983244-33 / -

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premier secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit toxique, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne provoque pas de vomissement, consulter un médecin tout en montrant les FDS et les étiquettes de dangerosité.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et retardés**

Irritation des yeux

Dommages aux yeux

Irritation cutanée

Érythème

#### **4.3 Indication de l'éventuelle nécessité d'une consultation médicale immédiate et d'un traitement spécial**

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

#### **Information générale:**

Etant tous considérés comme de potentiels poisons, consulter immédiatement un médecin

---

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

#### **5.2 Risques particuliers comportés par la substance ou la préparation**

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

#### **5.3 Précaution pour les sapeurs-pompiers**

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

#### **6.1 Précautions, dispositifs de protection individuelle et procédures d'urgence**

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

#### **6.2 Mesures de précaution de type environnemental**

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

#### **6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Pour le confinement: tout absorbant utilisé pour le nettoyage de liquide renversé doit être jeté rapidement selon la réglementation locale. Nettoyer la zone touchée pour éviter tout risque de contamination ou accident.

Laver à l'eau abondante.

#### **6.4 Renvoyer à d'autres paragraphes**

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions pour une manipulation sûre :**

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter toute inhalation de vapeurs et de fumées.

Porter l'équipement de protection adaptés tels que des gants, des lunettes et des masques si besoin

Ne pas fumer. Eviter toute source d'ignition

Eviter toute exposition à de hautes températures durant la fabrication

Ne pas ingérer ou appliquer sur la peau. Suivre de bonnes règles d'hygiène

Maintenir une ventilation adaptée à l'endroit où le produit est manipulé.

Les vêtements contaminés devront être changés avant d'entrer dans les zones de restauration.

Voir aussi la section 8 pour l'équipement de protection recommandé.

#### **7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Rangé dans un boîtier bien fermé dans un lieu frais, sec et bien ventilé

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Recommandations

Aucune utilisation particulière

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune utilisation particulière

---

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur OEL

Composant	Type OEL	pays	Plafond	A long terme mg/m3	Long Terme ppm	A court terme mg/m3	A court terme ppm	Fonctionnement	Remarque
Benzyl acetate	ACGIH						10		
Butylated hydroxytoluene	ACGIH					2			

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

Dans les endroits où la ventilation n'est pas adaptée à empêcher l'inhalation de substances, utiliser des appareils de respiration adaptés.

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques générales

Aspect et couleur: Liquide Jaune pâle à jaune

Odeur: Conforme

Seuil d'odeur : Données non disponibles

pH: Données non disponibles

Point de fusion/congélation: Données non disponibles

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: Données non disponibles

Point éclair: > 93°C / 200°F

Vitesse d'évaporation : Données non disponibles

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : Données non disponibles

Densité des vapeurs: Données non disponibles

Densité relative: 0.968 g/ml

Hydrosolubilité: Données non disponibles

Liposolubilité: Données non disponibles

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Données non disponibles

Température d'auto-allumage : Données non disponibles

Température de décomposition: Données non disponibles

Viscosité: Données non disponibles

Propriétés explosives: Données non disponibles

Propriétés comburantes: Données non disponibles

Inflammabilité (solide, gaz): Données non disponibles

Gravité spécifique @ 20°C = 0.970

Pression de vapeur (mm Hg @ 20°C) Données non disponibles

Indice de réfraction @20°C = 1.499

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable en conditions normales

### 10.2 Stabilité chimique

Données non disponibles

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

### 10.4 Conditions à éviter :

Stable dans des conditions normales.

### 10.5 Matériaux incompatibles :

Aucune en particulier.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun.

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations toxicologiques concernant le mélange :

a) toxicité aiguë	Non classé	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Le produit est classifié : Skin Irrit. 2(H315)	
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le produit est classifié : Eye Irrit. 2(H319)	
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Le produit est classifié : Skin Sens. 1B(H317)	
e) mutagénicité des cellules germinales	Non classé	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) cancérogénicité	Non classé	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) toxicité pour la reproduction	Non classé	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Non classé	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) danger par aspiration	Non classé	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

alpha-Hexylcinnamaldehyde	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 3100 mg/kg LD50 Peau Lapin > 3000 mg/kg
Hexyl salicylate	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat > 5000 mg/kg LD50 Peau Lapin > 5000 mg/kg
Linalool	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 2790 mg/kg LD50 Peau Lapin = 5610 mg/kg LC50 Inhalation Souris = 3.2 mg/l 1h
Benzyl acetate	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 2490 mg/kg LD50 Peau Lapin > 5000 mg/kg
dl-Citronellol	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 3450 mg/kg

		LD50 Peau Lapin > 2650 mg/kg LD50 Peau Rat = 2650 mg/kg	
Phenethyl alcohol	a) toxicité aiguë	ATE Peau Rat = 2500 mg/kg LD50 Orale Rat = 1610 mg/kg LD50 Peau Lapin = 0.79 ml/kg LC50 Inhalation Rat > 1.38 mg/l 4h	
omega-Pentadecalactone	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat > 5000 mg/kg LD50 Peau Lapin > 5000 mg/kg	no deaths occurred
Octahydrocoumarin	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 3900 mg/kg LD50 Peau Rat = 3500 mg/kg	
Geranyl acetate	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 6330 mg/kg	
Butylated hydroxytoluene	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 890 mg/kg LD50 Peau Rat > 2000 mg/kg	
cis-Jasmone	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 4300 mg/kg LD50 Peau Lapin > 5000 mg/kg	
Linalyl acetate	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 13934 mg/kg	
Neryl acetate	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat > 5000 mg/kg LD50 Peau Lapin > 5000 mg/kg	
Allyl cyclohexanepropionate	a) toxicité aiguë	ATE Inhalation Rat = 11 mg/l  LD50 Orale Rat = 480 mg/kg LD50 Peau Rat = 1600 mg/kg	Gas
(2-hydroxy-4-methoxyphenyl)(phenyl) methanone	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 7400 mg/kg	
Acetyl cedrene	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 4500 mg/kg LD50 Peau Lapin > 2000 mg/kg	
Hydroxycitronellal	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat > 5000 mg/kg	
Methyl cinnamate	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 2610 mg/kg LD50 Peau Lapin > 5000 mg/kg	
Nerol	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 4500 mg/kg LD50 Peau Lapin > 5000 mg/kg	no deaths occurred

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

#### Informations écotoxicologiques:

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Le produit est classifié : Aquatic Acute 1(H400), Aquatic Chronic 2(H411)

#### Liste des composants écotoxicologiques

Composant	N° identification	Données Ecotox
Hexyl salicylate	CAS: 6259-76-3 - INDEX: 228-408-6	EC50 Daphnie 0.30000 mg/L 48 Hr
Linalool	CAS: 78-70-6 - EINECS: 603-235-00-2 - INDEX: 201-134-4	EC50 Daphnie Daphnia magna = 20 mg/L 48 Hr
Phenethyl alcohol	CAS: 60-12-8 - INDEX: 200-456-2	EC50 Algues Desmodesmus subspicatus = 88.3 mg/L 96 Hr LC50 Poissons Leuciscus idus = 22 mg/L 96 Hr - static 22-46 EC50 Daphnie Daphnia magna = 287.17 mg/L 48 Hr
2-Ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-2-buten-1-ol	CAS: 28219-61-6, 106185-75-5 - INDEX: 248-908-8	EC50 Algues Desmodesmus subspicatus = 490 mg/L 72H LC50 Poissons Leuciscus idus = 220 mg/L 96 Hr - static 220-460 EC50 Daphnie 0.63000 mg/L 48 Hr
Butylated hydroxytoluene	CAS: 128-37-0 - INDEX: 204-881-4	EC50 Algues Pseudokirchneriella subcapitata = 6 mg/L 72H EC50 Algues Desmodesmus subspicatus > 0.42 mg/L 72H LC50 Poissons Oryzias latipes = 5 mg/L 48 Hr

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance/dégradabilité	Remarques :
Acetyl cedrene	Elle n'est pas rapidement biodégradable	Method: Directive 67/548/EEC Annex V, C.4.C. 36%

#### 12.3 Potentiel de bio-accumulation

Données non disponibles

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Données non disponibles

#### 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucun ingrédient PBT n'est présente

#### 12.6 Autres effets nocifs

Données non disponibles

---

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU :

3082

**14.2 Nom d'expédition ONU approprié :**

ADR-Nom expédition: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
( HEXYL SALICYLATE - HEXYL CINNAMIC ALDEHYDE )

IATA-Nom expedition: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
( HEXYL SALICYLATE - HEXYL CINNAMIC ALDEHYDE )

IMDG-Nom expedition: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
( HEXYL SALICYLATE - HEXYL CINNAMIC ALDEHYDE )

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport :**

ADR-Routier: 9

IATA-Classe: 9

IMDG-Classe: 9

**14.4 Groupe d'emballage :**

Route et Rail (ADR-RID):  
exempté d'ADR: No  
ADR-Etiquette: 9

ADR-Groupe de colisage: III

ADR-Numéro supérieur: 90

Air (IATA) :

IATA-Avion passagers: 964

IATA-Avion cargo: 964

IATA-Etiquette: 9

IATA-Groupe de colisage: III

IATA-Danger subsidiaire: -

Par poste aerienne: 9L

Provisioning IATA spécial: A97 A158 A197

Mer (IMDG)

IMDG-Groupe de colisage: III

Code IMDG-rangement: Category A

IMDG-Arrimage Note: -

IMDG-Danger subsidiaire: -

Provisioning IMDG spécial: 274 335 969

IMDG-Page: N/A

IMDG-Etiquette: N/A

IMDG-EMS: F-A, S-F

IMDG-MFAG: N/A

**14.5 Risques environnementaux**

Composant toxique le plus présente : HEXYL CINNAMIC ALDEHYDE

Qté d'ingrédients toxiques : 34.4771

Qté d'ingrédients très toxiques : 40.5915

Polluant marin: Oui

Données non disponibles

**14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs**

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**

Données non disponibles

---

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1 Normes sur la santé, la sécurité et la protection de l'environnement/législation spécifique de la substance ou de la préparation**

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (UE) 2015/830

Dispositions selon les directives 82/501/CE, 96/82/CE(Seveso bis), 2003/15/CE(Seveso ter):

<b>Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1</b>	<b>Exigences relatives au seuil bas (tonnes)</b>	<b>Exigences relatives au seuil haut (tonnes)</b>
le produit appartient à la catégorie: E1	100	200
le produit appartient à la catégorie: E2	200	500

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

## SECTION 16: Autres informations

<b>Code</b>	<b>Description</b>
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<b>Code</b>	<b>Classe de danger et catégorie de danger</b>	<b>Description</b>
3.1/4/Dermal	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
3.1/4/Inhal	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
3.1/4/Oral	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
3.2/2	Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
3.3/1	Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
3.3/2	Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
3.4.2/1	Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
3.4.2/1B	Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
4.1/A1	Aquatic Acute 1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
4.1/C1	Aquatic Chronic 1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
4.1/C2	Aquatic Chronic 2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
4.1/C3	Aquatic Chronic 3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

## Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE)

**1272/2008 [CLP]:****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008**

3.2/2

3.3/2

3.4.2/1B

4.1/A1

4.1/C2

**Méthode de classification**

Méthode de calcul

Les informations contenues dans cette FDS ont été obtenues de sources actualisées et réputées fiables. Cependant, ces données sont fournies sans garantie, exprimée or implicite, concernant leur exactitude. Il en va de la responsabilité de l'utilisateur d'une part de déterminer les conditions sûres pour l'utilisation de ce produit et d'autre part d'assumer la responsabilité en cas de perte, de blessure, de dommages, ainsi que les éventuels frais résultant de la mauvaise utilisation de ce produit.

**Paragraphes modifiés de la révision précédente:**

- 2. DESCRIPTION des risques
- 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
- 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
- 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
- 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
- 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES